



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 08379

Numéro SIREN : 775 733 835

Nom ou dénomination : M.A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2013 sous le numéro de dépôt 3994

3994

M.A.J.

S.A. au capital de 568.032 €

31 Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN

R.C.S. BOBIGNY - 775 733 835

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le lundi 31 décembre à 19 heures, les actionnaires de la société M.A.J., société anonyme au capital de 568.032 € divisé en 35.502 actions de 16 € nominal, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 31 rue Voltaire, 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents ou leurs mandataires lors de leur entrée en séance.

M. Bastien SORET préside la réunion, en l'absence de M. MARTIRE, Président Directeur Général.

M. Bastien SORET, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur. M. Barthélémy MORIN assure les fonctions de secrétaire.

La société MAZARS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée A.R., est absente excusée.

Mme Sylvie COLLET et M. Carol ARLERI, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que quatre actionnaires présents ou représentés possèdent 35.501 actions sur les 35.502 actions composant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée, pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et liste des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires, au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Central d'Entreprise,
- le rapport du conseil d'administration,
- le projet de traité d'apport partiel d'actifs en date du 6 novembre 2012 et l'avenant audit traité en date du 3 décembre 2012,
- le récépissé de dépôt au greffe en date du 8 novembre 2012 du projet de traité d'apport partiel d'actif,
- les justificatifs de la parution de l'avis de projet d'apport au Bodacc en date du 16 novembre 2012 pour le département 93 et de son rectificatif paru le 29 novembre 2012,
- le texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration,
- un exemplaire des statuts.

M. le Président déclare que les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires, l'ont été dans les délais légaux. Par ailleurs, il précise que le Comité Central d'Entreprise a eu connaissance des mêmes documents destinés à l'information des actionnaires. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

gn

M. le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration,
- Approbation du projet de traité d'apport par la société M.A.J. à la société LES LAVANDIERES, SAS au capital de 402.608 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle "Les Carrières" - 49240 Avrillé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro 062 201 009, d'une branche complète et autonome d'activité,
- Approbation des apports effectués par la société M.A.J. à la société LES LAVANDIERES, de leur évaluation et de leur rémunération par création d'actions nouvelles de la société LES LAVANDIERES,
- Constatation de la réalisation de l'apport partiel d'actif et de l'attribution à la société M.A.J. d'actions émises par la société LES LAVANDIERES en rémunération des apports,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du projet de traité d'apport partiel d'actif, dûment modifié par avenant, aux termes duquel la société apporterait à la société LES LAVANDIERES, société par actions simplifiée au capital de 402.608 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle "Les Carrières" - 49240 Avrillé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro 062 201 009, l'intégralité des actifs de la branche complète et autonome d'activité que constitue le fonds de commerce de blanchissage, nettoyage et location d'articles textiles exploité à Guérande (44350), Parc d'activité de Villejames, rue la Pré Neuve, moyennant la prise en charge du passif s'y rapportant et l'attribution de 2.871 actions nouvelles de 16 euros de nominal chacune créées par la société LES LAVANDIERES à titre d'augmentation de capital social avec prime d'apport de 1.739,79 euros par action (montant arrondi à deux décimales), approuve purement et simplement ledit apport partiel d'actif, son évaluation ainsi que sa rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de ce que l'apport partiel d'actif visé ci-dessus et l'augmentation de capital destinée à le rémunérer ne seront réalisés définitivement qu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société LES LAVANDIERES convoquée ce jour, si celle-ci approuve cet apport partiel. En conséquence, l'adoption définitive de la première résolution ci-dessus est subordonnée à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif avant le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne à M. Xavier MARTIRE ou, à défaut, à M. Bastien SORET, agissant séparément, les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises, pour établir tous actes complémentaires, confirmatifs, réitératifs, et en particulier tout acte notarié pour la transmission des biens immobiliers de la société M.A.J. à la société LES LAVANDIERES- pour signer la déclaration de conformité prévue par la loi, pour prendre en tant que de besoin toutes dispositions d'ordre comptable et fiscal consécutives à l'apport partiel d'actif, pour faire toutes formalités de dépôt, d'inscription ou autre et, plus généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Markin', with a stylized flourish at the end.

Le Président Directeur Général